

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
3 PL PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

WOLTERS KLUWER FRANCE
1 rue EUGENE ET ARMAND PEUGEOT
92500 Rueil-Malmaison

V/REF : 11114225/ET
N/REF : 2001 B 262 / 2011-A-5666

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 02/11/2011,

P.V. des décisions de l'associé unique du 03/10/2011

- Transformation en société par actions simplifiée à associé unique
- Modification de la composition du conseil d'administration

Statuts mis à jour

Concernant la société

GPI

Société par actions simplifiée

Zin rue de Tamas

01100 Oyonnax

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-5666 le 02/11/2011

R.C.S. BOURG EN BRESSE 379 622 160 (2001 B 262)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 02/11/2011,

Le Greffier



THE
FEDERAL
BUREAU OF
INVESTIGATION
OF THE
DEPARTMENT OF JUSTICE

REPORT OF THE
FEDERAL BUREAU OF
INVESTIGATION
ON THE
ACTS OF
TERRORISM
AND
OTHER
CRIMES
COMMITTED
BY
THE
BLACK PANTHER PARTY
IN
THE
UNITED STATES
OF AMERICA

REPORT OF THE
FEDERAL BUREAU OF
INVESTIGATION
ON THE
ACTS OF
TERRORISM
AND
OTHER
CRIMES
COMMITTED
BY
THE
BLACK PANTHER PARTY
IN
THE
UNITED STATES
OF AMERICA

GPI

Société par actions simplifiée au capital de 1 379 312 €

Siège social : ZIN - Rue de Tamas - ARBENT
01100 OYONNAX

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE (AIN)
INSCRIPTION N°

379 622 160 - R.C.S. BOURG-EN-BRESSE DU

2 - NOV. 2011



Le Greffier

Signature of the President

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 3 OCTOBRE 2011

Le lundi 3 octobre 2011,

A 18 heures,

Au Cabinet MOULINIER DULATIER & ASSOCIES sis à LYON (Rhône) – Le Cube Orange
– 42, Quai Rambaud

Après avoir relevé que les représentants des sociétés GRANT THORNTON et ABG AUDIT, Co-Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement informés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de la présente prise de décision, sont absents et excusés,

Le soussigné Monsieur Philippe BOELE, agissant en qualité de directeur général de marché bricolage et bâtiment de la société 3M FRANCE SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 572 672 euros, dont le siège social est à CERGY (95000) – Boulevard de l'Oise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 542 078 555, associée unique de la société GPI,

En présence de Monsieur Michel GERGONNE, Président du Directoire de la société GPI,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

La société 3M FRANCE SAS est devenue associée unique de la société GPI pour avoir acquis à l'instant la totalité des 86 207 actions représentatives du capital de ladite société.

Signature of the President

2. A pris les décisions suivantes :

- Modifications statutaires,
- Démission des membres du Conseil de Surveillance et du Président du Conseil de Surveillance,
- Démission des membres du Directoire et du Président du Directoire,
- Nomination des nouveaux dirigeants,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, à raison de l'acquisition par la société 3M FRANCE SAS de la totalité des actions de la société GPI, prend acte de la démission à effet de ce jour, sous réserve du quitus à confirmer par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011, de :

- Madame Simonne GERGONNE de son mandat de membre et Président du Conseil de Surveillance,
- Madame Patricia GERGONNE de son mandat de membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Jean-Marc MANDUCHER de son mandat de membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Michel GERGONNE de son mandat de membre et Président du Directoire,
- Monsieur Charles GERGONNE de son mandat de membre du Directoire,
- Monsieur Bertrand GERGONNE de son mandat de membre du Directoire.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts et adopte article par article puis dans son ensemble le texte des nouveaux statuts.

L'associé unique constate que cette refonte n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

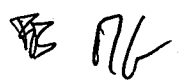
TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

⇒ **Monsieur Koenraad WILMS,**
Né le 12 août 1962 à Ukkel (Belgique),
De nationalité belge,
Demeurant à Cergy Pontoise Cedex (95006), Boulevard de l'Oise.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il sera tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.



Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la société sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

Dans les rapports entre les associés, le Président agira dans les limites fixées par les statuts de la société.

L'associé unique décide que Monsieur Koenraad WILMS ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat. Toutefois, il pourra prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Koenraad WILMS a fait savoir par avance à la société qu'il accepterait ces fonctions si elles venaient à lui être confiées et confirmé qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

QUATRIEME DECISION

Sur proposition de Monsieur Koenraad WILMS, l'associé unique nomme, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée :

⇒ **Monsieur Philippe BOELE,**
Né le 30 janvier 1962 à NICE (Alpes-Maritimes),
De nationalité française,
Demeurant à Triel-sur-Seine (78510), 51 avenue de la Forêt.

Monsieur Philippe BOELE disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président.

L'associé unique décide que Monsieur Philippe BOELE ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat. Toutefois, il pourra prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

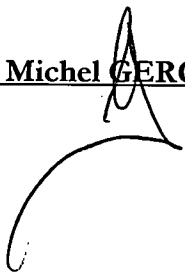
Monsieur Philippe BOELE a fait savoir par avance à la société qu'il accepterait ces fonctions si elles venaient à lui être confiées et confirmé qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

CINQUIEME DECISION

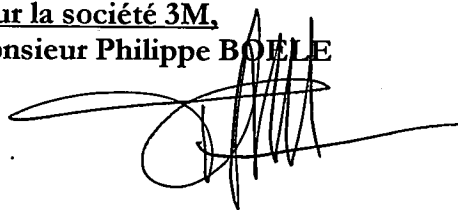
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, Monsieur Michel GERGONNE et l'associé unique ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Michel GERGONNE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' with a long, sweeping horizontal stroke extending to the left.

Pour la société 3M,
Monsieur Philippe BOELE

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, stylized 'P' with multiple vertical strokes and a long horizontal line extending to the right.